

AVIS AUX RETRAITÉS

Pour les retraités qui désirent faire une réclamation à la <u>CNESST</u> pour une maladie professionnelle contractée à l'emploi d'Hydro-Québec (surdité, pulmonaire, etc.), voici les démarches à suivre :

- ➤ Avoir en sa possession l'attestation médicale de la CNESST;
- ► Complétez le formulaire de la CNESST;
- ► Postez la copie de la réclamation à <u>Hydro-Québec</u>;
- ► Faire une demande auprès d'Hydro-Québec pour obtenir votre dossier médical.

Hydro-Québec a centralisé ses services et mis en fonction un numéro de téléphone pour vos demandes: le centre de services RH au 1 844 800-7474. Vous pouvez communiquer avec ce numéro afin d'avoir une copie de votre dossier médical.



Adresse du siège social d'Hydro-Québec

75, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4 Canada